

Réunion plénière du 21 septembre 2011

Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	27/09/2011	Première rédaction par JL Delaveau	Membres du secrétariat et du bureau
Version 1.1	28/09/2011	Corrections secrétariat	Membres du bureau
Version 2	03/10/2011	Corrections bureau	Membres du comité
Version 3			Intranet-Internet

Présents

Tesents			
Comité	Présidents		
Pascal Géraut – DREAL Pays de la Loire	Jean Bruneau – MEDDTL – CGEDD		
Michel Faure – DREAL PACA	Jean Bourcet – MAAPRAT – CGAAER		
Alain Barry – MEDDTL DGALN	Secrétariat		
François Salgé – MEDDTL DGALN – Chargé de mission	Bernard Allouche – MEDDTL CERTU/GNSI		
Francis Merrien – MEDDTL CGDD/DRI - MIG	Michel Collot – MAAPRAT DGAL		
Marc Léobet – MEDDTL CGDD/DRI - MIG	Jean-Loup Delaveau – MEDDTL CERTU/GNSI		
Claude Soussan – MEDDTL SG/SPSSI Adjoint au directeur	Fabrice Thiébaux – MEDDTL CERTU/GNSI		
Gilles Guillouet – MEDDTL CPII/DO Sud-Ouest - CMSIG	Pierre Werny – MEDDTL CERTU/GNSI		
Isabelle Porhiel – Conseil Régional Bretagne			
(représentant Joel Tignon)			
Invités			
Gilles Candau – MIOMCT DSIC	Amandine Lafferrairie – Conseil Régional Aquitaine		
Marie-Odile Simonot – DRAAF Bourgogne/SRISE	Gabriel Goudy – Conseil Régional Aquitaine		
Muriel Malleret – DRAAF Aquitaine/SRISE	Hélène Augu – ONEMA		
Corinne Lafont – MEDDTL CPII/DOM			

Excusés

Olivier Morzelle – DDT Vaucluse Directeur		
Joël Tignon – Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais		
Philippe Cros – MAAPRAT SG/SM/CSI		
Frédéric Lambert – MAAPRAT/DGPAAT/SDG Sous-directeur		
Édith Vidal – DRAAF Picardie / Directrice		

Ordre du jour

- 1. Approbation du relevé de décisions de la COVADIS de mai 2011
- 2. Avancement de dossiers en pré-instruction et instruction
- 3. Géostandards soumis à validation
 - 3.1. Éolien terrestre
 - 3.2. Cartes communales
- 4. Géostandard soumis à examen : Aménagement Numérique des Territoires Infrastructures et réseaux de télécommunications électroniques.
- 5. Formalisation complémentaire des travaux de la COVADIS en vue de leur intégration au sein de GéoIDE

Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du portail <u>GéoInformations</u>.

Relevé de décisions

1. Approbation du relevé de décisions du 25 mai 2011

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est validé en séance. Le calendrier 2012 des sessions plénières COVADIS est approuvé (les sessions débutent à 10h).

Date	Lieu	
Mercredi 25 janvier 2012	MEDDTL	La Défense, Tour Voltaire, salle 03.35
Mercredi 28 mars 2012	MAAPRAT	Paris 7 ^{ème} , 78 rue de Varenne, salle Trémouille
Mercredi 13 juin 2012	MEDDTL	La Défense, Tour Voltaire, salle 03.35
Mercredi 26 septembre 2012	MAAPRAT	Paris 7 ^{ème} , 78 rue de Varenne, salle Trémouille
Mercredi 28 novembre 2012	MEDDTL	La Défense, Tour Voltaire, salle 03.35

2. Avancement de dossiers en préinstruction et instruction

Pierre WERNY présente les nouvelles demandes reçues par le secrétariat de la COVADIS ainsi que les dossiers en cours d'étude.

Thématiques en cours d'étude		
Route à grande circulation (RGC)	Le standard sera décliné selon deux versions : • version complète selon un découpage départemental (à usage du respect du code de l'urbanisme) intégrant l'ensemble des bretelles et les doubles axes en cas de chaussées séparées (référentiel BD Topo) • version simplifiée selon un découpage national pour les usages SETRA-DSCR du réseau RGC (et en particulier la production du décret) La deuxième version pose encore quelques problèmes au niveau du modèle. La relation entre ce thème et les métiers de l'urbanisme est soulignée par François SALGE qui demande à ce que le PAN ADS soit consulté sur ce projet.	
Le secrétariat de la COVADIS a analysé à la demande de la DGPR la compatibil la structure de données COVADIS avec l'actuelle application Cartorisque. Cette ar Plan de prévention des risques (PPR) a conclu que Cartorisque pouvait être alimentée par des données PPR se conforma standard. Le projet GéoRisques, futur remplaçant de Cartorisque, et les spécifica de l'annexe III d'INSPIRE modifient le contexte et doivent être pris en compte a consolider le projet de standard PPR avant d'envisager un appel à commentaires.		
Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)	Le CERTU est engagé auprès de la DGALN/DEB sur ce dossier à double titre : • la première phase (en cours) consiste en un travail de cartographie (définition des règles de représentation des cartes au 1:100000 qui doivent réglementairement figurer dans les SRCE • la seconde phase (qui n'a pas encore débuté) a pour objet de standardiser les données des différentes trames vertes et bleues d'un SRCE	
Nouvelles demandes		
Communes autonomes en matière d'urbanisme	Les cas d'utilisation et le concept même de la demande sont à expliciter lors de l'instruction. Cette demande semble correspondre au « négatif » des données gérées dans GéoADS.	
ICPE	La demande doit être généralisée à l'ensemble des ICPE dont le contrôle est réalisé par les DREAL. La DGPR dispose d'une application de gestion des ICPE GIDIC qui identifie, localise et classe selon une nomenclature chaque établissement soumis au régime des installations classées. Le secrétariat de la COVADIS a pris contact avec la DGPR sur ce sujet en pleine évolution (GIDIC devant être prochainement remplacée par S3IC). La pré-instruction de cette demande doit statuer sur les suites à donner.	

Radars	Cette demande émane d'une DDT et porte sur les radars fixes, les radars feux rouges et les radars tronçons. Le ministère de l'intérieur dispose de ces données et souhaite en savoir plus sur les motifs de la demande.	
Occupation des sols en Ile-de- France	La région Ile-de-France est la seule à s'être dotée d'un outil fin de suivi de l'occupation du sol selon une nomenclature locale : le MOS. Si cette demande semble à première vue concerner des données locales, elle repose la question des besoins en données d'occupation des sols à laquelle trois projets tentent d'apporter des réponses : 1. au niveau français, un groupe de travail État-collectivités animé par le CERTU et le CETE Normandie-Centre travaillent à la définition d'une nomenclature française de l'occupation des sols ; 2. au niveau européen, INSPIRE propose dans le thème Land Cover une nomenclature européenne ; 3. Corine Land Cover sera mise à jour par la Commission Européenne jusqu'et 2013. Il s'agit d'un sujet en pleine évolution et il est un peu tôt pour que la COVADIS engage un projet de standardisation.	

3.1 Géostandards soumis à validation : Éolien Terrestre

Pascal Géraut (DREAL Pays de Loire) présente le résultat de l'appel à commentaire concernant le standard Eolien terrestre qui s'est déroulé du 1^{er} juillet au 31 août 2011.

82 commentaires issus de 12 services (DDT et DREAL) ont été reçus et traités. Les commentaires montrent des réactions partagées : si certains utilisateurs considèrent le modèle de données proposé élégant mais trop compliqué à mettre en œuvre eu égard aux moyens humains et techniques disponibles, d'autres auraient plutôt tendance à vouloir enrichir le modèle noyau. La DREAL Pays de Loire préfère une implémentation dans PostGIS du modèle de données à la structure des tables Mapinfo à plat. Cette structure de base de données sera annexée au standard pour en faire une bonne pratique.

La définition de la classe d'objets des parcs éoliens est celle qui a suscité le plus de réactions. Si ce concept n'a pas d'assise réglementaire dans le Grenelle 2, elle est néanmoins créée pour des besoins de cartographie et de suivi des certificats CODOA. Ainsi la modélisation géométrique proposée dans le standard n'est qu'un artifice de visualisation à petite échelle. Francis Merrien estime que ce choix peut présenter des risques de mécontentement si la géométrie d'un parc éolien venait à se superposer à des zones habitées. La modélisation géométrique des parcs éoliens devra être modifiée pour éviter ce cas de figure et éventuellement corrigée au cas par cas.

Décision n° COVADIS 201109 01

Le comité valide le standard Éolien terrestre et autorise sa publication sur les rubriques internet et intranet de la COVADIS.

3.2 Géostandards soumis à validation : Carte Communale

En l'absence du rapporteur Benoit Gourgand, Jean-Loup Delaveau présente le résultat de l'appel à commentaires portant sur le standard Carte Communale qui s'est déroulé du 14 avril au 31 mai 2011. Ce standard Carte Communale est un dérivé du standard POS-PLU. Il a été rédigé dans un souci de généricité (même organisation des données) tout en se démarquant sur certaines classes (la classe « secteur de carte communale » est en particulier spécifique à ce standard) et sur certaines définitions d'objets (qui doivent être conformes à la réglementation sur les cartes communales). Les 40 contributions provenant majoritairement de DDT ont notamment permis de préciser quelques définitions qui s'avéraient inadaptées au cas des cartes communales.

Décision n° COVADIS 201109 02

Le comité valide le standard de données géographiques concernant les cartes communales.

4. Géostandard soumis à examen : Aménagement Numérique des Territoires – Infrastructures et réseaux de télécommunications électroniques

Amandine Lafferrairie et Gabriel Goudy présentent le projet Græce mis en œuvre par le Conseil Régional Aquitaine dans le cadre du plan de développement du numérique en région Aquitaine. Le système d'information Græce répond à plusieurs besoins :

- centraliser la connaissance et le suivi des réseaux numériques à haut et très haut débit jusqu'alors cloisonnés entre une multitude d'acteurs locaux,
- consolider des plans de réseaux sous forme de planches de dessin en une base de données régionale proposant une structuration de l'information pérenne et exploitable,
- offrir un portail d'accès aux données fédérateur.

C'est sur la base de cette expérience qui intéresse beaucoup d'autres conseils régionaux qu'un projet de géostandard est soumis au comité.

La première remarque du comité porte sur le niveau de détail du modèle proposé qui décrit précisément tous les éléments du réseau (infrastructures et éléments de branchement passif). En complément à l'appel à commentaire portant sur le standard, il est également proposé de consulter spécifiquement les DDT et DREAL pour identifier leurs besoins sous la forme d'un appel à cas d'utilisation. Les réponses reçues permettront d'apprécier s'il y a lieu d'en dériver un modèle noyau plus simple à manipuler par les services du MEDDTL et du MAAPRAT.

Une seconde discussion porte sur les conditions de diffusion de ces données. Marc Léobet fait remarquer que les réseaux de télécommunication seront peut-être concernés par la directive INSPIRE et suggère d'attendre la décision européenne avant de statuer sur ce point.

5. Formalisation complémentaire des travaux de la COVADIS en vue de leur intégration au sein de GéoIDE

Francis Merrien rappelle le contexte dans lequel la COVADIS a démarré son activité et définit le contenu des géostandards et les motivations pour que ces derniers produisent dorénavant trois compléments attendus par GéoIDE :

- Traduire le géostandard dans un schéma XML de règles qui sera utilisé par l'outil de validation des données vérification de la conformité des données Mapinfo avec le standard COVADIS.
- Proposer un encodage XML conforme ISO 19139 et 19110 des gabarits de métadonnées de chaque standard. Ces fichiers XML pourront alors être facilement importés dans la plupart des outils de catalogage.
- Définir un style par défaut pour chaque élément géographique standardisé. Cette demande se limite à affecter un style a minima et global à chaque table géographique standardisée par la COVADIS.

Il est convenu que des tests soient menés pour évaluer l'usage du format Style Layer Descriptor. Cette expérimentation sera conduite par le secrétariat de la COVADIS et réalisée en étroite collaboration avec le groupe Études et Développements Géomatiques (CPII/DOM), dans un délai non imposé, mais permettant d'en présenter la faisabilité lors d'une prochaine réunion plénière de 2012.

Pour en savoir plus, la note de la MIG est consultable dans les documents associés de la réunion.

Prochaine réunion plénière

le **23 novembre 2011** de 10h00 à 13h00 au ministère de l'agriculture, 78 rue de Varenne (Salle Sycomore) – Paris 7ème